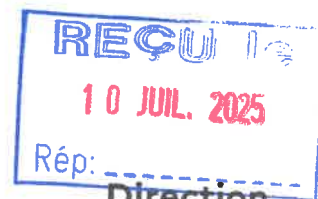




**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 7 juillet 2025

Service urbanisme, aménagement et
affaires juridiques
Unité planification – secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Florian DERRE
Tél : 02 85 32 76 75
Courriel : ddt-suaaj-planification@sarthe.gouv.fr

Monsieur le président,

Conformément aux dispositions de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le dossier de révision n°1 du SCoT EAC du Pays du Mans, afin de recueillir l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

La commission a examiné votre dossier lors de sa séance 17 juin 2025. Après présentation du projet, échanges et discussion, elle a formulé l'avis suivant :

Les membres de la CDPENAF émettent **un avis favorable à l'unanimité assorti de recommandations** :

- renforcer les prescriptions relatives à la densité de logement et aux opérations de production de logement économes en espace,
- adapter la rédaction de la recommandation relative aux EnR afin de s'ajuster au mieux au cadre réglementaire concernant le photovoltaïque et l'agrivoltaïque.

Le service urbanisme, aménagement et affaires juridiques reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet
le directeur départemental des territoires,
président de la commission,
par subdélégation,

Julien Dugué
Chef du service urbanisme,
aménagement et affaires
juridiques

Syndicat mixte Pays du Mans
15 Rue Gougeard
72000 LE MANS

19, Bd Paixhans – CS 10013
72042 LE MANS CEDEX 9
L_avis_SCOT AEC 2025_06.odt
Mél : ddt@sarthe.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30 12h00 / 13h30 16h30